

1. *Débitrice:* **Socété Anonyme Servette Grands-Chê-
nes, Lettre A**, rue Le-Corbusier 10, **1208 Genève**
2. *Remarques:* posséder, pour le compte de ses actionnaires,
tout ou partie des parts de copropriété par étages de l'im-
meuble sis à Genève, rue Vermont 15
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, est déposé et peut être
consulté à l'office dès ce jour, selon l'article 230 a LP:
1. L'Etat des charges
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état des charges
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour conte-
ster une revendication (art. 49 et 80 OAOF):
- dix jours pour recourir contre l'inventaire.
Sinon, l'état des charges, l'état de revendication et l'inven-
taire seront considérés comme acceptés.
Pour tout renseignement:
F. Lindemann/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07

Office des faillites
1227 Carouge
(03196734)